



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 21 mars 2012** à 18 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

| | |
|-----------|------------|
| Date | 15/03/2012 |
| Affichage | 15/03/2012 |

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

| En Exercice | Présents | Procurations et Absents |
|-------------|----------|----------------------------|
| 33 | 27 | 6 |

THEME : TRAVAUX 5.

**OBJET : REFECTION DE LA
COUVERTURE DE LA MAISON
DU TEMPLE (COTE RUE DU
DOCTEUR VAGNAT).**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

MUSSON Pascal pouvoir à JIMENEZ Claude.
NICOLOSO Alain pouvoir à BRUNET Pascale.
ESTACHY Monique pouvoir à SIMOND Stéphane.
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

Absents-Excusés :

MUSSON Pascal, NICOLOSO Alain, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Aurélie POYAU.

Construite en 1575, sur l'ancienne commanderie des Chevaliers, la maison du Temple est l'une des plus anciennes maisons de Briçon.

Cet édifice a été restauré dans les années 80 et sa toiture avait été refaite en ardoise. Ces ardoises de mauvaise qualité se sont délitées sur le pan de toit donnant rue du Docteur Vagnat.

Malgré les protections mises en place des éléments chutent régulièrement sur la place du Temple.

Il est désormais urgent de procéder à la réfection de cette toiture afin de préserver notre patrimoine et d'assurer la sécurité des passants.

A la demande de la DRAC, la toiture doit être reconstruite en ardoises.

L'ancienne couverture (avec ses supports) sera déposée. Une étanchéité « stick » sera apposée avec des contre lattages de ventilation ainsi que des supports couverture volige. Les bandeaux de rives et bandeaux d'éégout simples seront également remplacés en zinguerie avec une reprise des entourages des velux existants.

Une couverture en ardoises non gélives et adaptées aux conditions climatiques de notre commune sera installée.

Les Services Techniques ont procédé à l'estimation des travaux pour un coût de 70 000 € HT.

| Organismes Subventionneurs | Pourcentage | Montant H.T. |
|----------------------------|--------------|-----------------|
| Département | 20 % | 14 000 € |
| Drac | 20 % | 14 000 € |
| Autofinancement | 60 % | 42 000 € |
| | TOTAL | 70 000 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le principe de la restauration de la couverture de la maison du Temple,
- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de l'opération selon le plan de financement ci-dessus,
- D'autoriser le Maire à lancer une consultation d'entreprises selon les dispositions du nouveau code des marchés publics,
- D'autoriser le Maire à inscrire les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux au Budget,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 27 MARS 2012
PUBLIÉ LE 27 MARS 2012
NOTIFIÉ LE 29 MARS 2012

Le Maire,
Gérard FROMM

